

OBJET

Date : 13 novembre 2023

Présents : Mesdames les Professeures Marie BEYLOT-BARRY, Sandrine DABERNAT, Claire MAJOUFRE, Laurence BORDENAVE* et Dominique LIGUORO*, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Pierre MERVILLE, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON, Bernard CLAVERIE, Jean-Luc PELLEGRIN* et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Valérie BERNARD, Hélène CASSOUDESALLE, Chantal BERGEY et Brigitte LLANAS, Messieurs les Docteurs Cédric GIL-JARDINÉ, Florent GUERVILLE et Aurélien TRIMOUILLE, Mesdames Chloé PASLIN et Eheina GOEASKOETXEA-ETCHART, Messieurs Hugo LALLEMAND, Rémi DAVID, Yanis TAUPIN et Matthias DA COSTA, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Médecin en Chef Mathieu POEYTO (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Madame Sylvie JUSTOME (Mairie de Bordeaux).

Excusés : Madame la Professeure Laura RICHERT, Messieurs les Professeurs Eric DOBREMEZ et Didier GRUSON, Mesdames les Docteurs Fanny PELLUARD-NEHME et Isabelle REDONNET-VERNHET, Monsieur le Docteur Thomas BIENVENU, Madame Françoise JEANSON (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN et Monsieur le Médecin en Chef Emmanuel PY (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

4 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

- En début de séance, Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du décès du Docteur Benoît LAVIGNOLLE, ancien Maître de Conférences en anatomie et Praticien Hospitalier en médecine physique et réadaptation.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil d'observer une minute de silence en sa mémoire.

1. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- [Arrêté du 19 septembre 2023 \(J.O. du 29 octobre 2023\) relatif au transport des corps ayant fait l'objet d'un don à des fins d'enseignement et de recherche.](#)

Madame LIGUORO précise qu'il faudra se renseigner sur les modalités de prise en charge du transport en fonction de la situation géographique.

- [Arrêté du 12 octobre 2023 \(J.O. du 9 novembre 2023\) portant modification de l'arrêté du 30 septembre 2022 portant création par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Identifiant national dans l'enseignement supérieur – INES ».](#)

- [Arrêté du 20 octobre 2023 \(J.O. du 29 octobre 2023\) autorisant l'université Toulouse-III à reporter les places non pourvues d'un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours mentionnés au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation vers un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours et vers la voie d'admission prévue au II du même article pour l'année universitaire 2022-2023.](#)

- [Arrêté du 2 novembre 2023 \(J.O. du 9 novembre 2023\) modifiant l'arrêté du 21 décembre 1989 relatif à la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, l'habilitation à diriger des recherches.](#)

- [Arrêté du 6 novembre 2023 \(J.O. du 10 novembre 2023\)](#) portant cessation de fonctions et nomination au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ministère de la Santé et de la Prévention

- [Arrêté du 10 octobre 2023 \(J.O. du 13 octobre 2023\)](#) pris en application du deuxième alinéa de l'article R. 631-24-1 du code de l'éducation et fixant la répartition des contrats d'engagement de service public offerts restant à pourvoir au titre de l'année universitaire 2022-2023.

- [Arrêté du 11 octobre 2023 \(J.O. du 14 octobre 2023\)](#) portant modification de l'arrêté du 19 avril 2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine.

Les étudiants demandent des informations complémentaires sur le fonctionnement de l'algorithme pour évaluer leur classement. Monsieur MERVILLE précise que le classement provisoire des EDN (60%) et des ECOS (30%) permettra déjà d'avoir une idée du classement dans les spécialités. Le CNG a jusqu'au 1^{er} septembre pour saisir les vœux des étudiants. Monsieur DUBUS pose la question de la prise en compte des droits au remords.

- [Arrêté du 12 octobre 2023 \(J.O. du 14 octobre 2023\)](#) fixant la liste des actes relevant des soins dentaires susceptibles d'être réalisés principalement par des médecins en application du 3° bis de l'article R. 160-5 du code de la sécurité sociale.

- [Arrêté du 18 octobre 2023 \(J.O. du 28 octobre 2023\)](#) relatif aux opérations de gestion des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires exercées par le Centre national de gestion au nom du ministre chargé de la santé.

- [Décret n° 2023-1009 du 31 octobre 2023 \(J.O. du 1^{er} novembre 2023\)](#) relatif au congé de changement de spécialité pour les médecins exerçant dans les établissements publics de santé.

Monsieur SIBON indique qu'il y a un souci d'attractivité : l'exercice doit se faire dans un établissement spécifique précisé dans une liste définie. Monsieur DUBUS informe le Conseil que le décret ne concerne que les établissements hospitaliers publics.

2. Informations

➤ Monsieur DUBUS informe le Conseil qu'il quittera ses fonctions en tant que Doyen de l'UFR des Sciences Médicales à compter du 24 novembre 2023. Monsieur MERVILLE assurera l'intérim en tant que Vice-Doyen jusqu'à la prochaine élection qui aura lieu le 11 décembre 2023.

➤ Monsieur DUBUS présente l'exposé sur le besoin en simulation pour les internes porté par les Professeurs Didier CARRIE et Luc MOUTHON. Le dossier a été transmis aux conseillers des ministres MESR et MSS.

➤ Monsieur le Doyen informe le Conseil du développement des conférences TACFA : ces conférences sont très appréciées des étudiants (639 étudiants pour Bordeaux en 2022-2023). Un échange s'ensuit entre Monsieur PELLEGRIN, Monsieur SIBON, Monsieur DUBUS et les élus étudiants sur l'intérêt porté à ces conférences, l'alignement de celles-ci avec le programme proposé par Bordeaux et sur la différence de coût. Les étudiants expliquent le processus de mise à disposition des vidéos en ligne et indiquent que ce système est très efficace.

➤ Monsieur MERVILLE présente les dernières informations concernant les EDN et les ECOS :

- Les étudiants étaient bien présents (8169 pour 8409 inscrits), une coupure a eu lieu durant 25min au niveau national et l'UFR n'a pas encore eu le retour des résultats en dehors des étudiants ajournés (12,5% au niveau national et 37 étudiants sur 373 pour Bordeaux). Il n'y a eu aucune absence pour Bordeaux.

- Une réunion d'information sera faite à l'intention des étudiants ajournés afin de leur donner les modalités d'organisation des rattrapages. Ces étudiants seront également dispensés de stage en décembre pour leur permettre d'avoir un temps de révision supplémentaire.

- Monsieur DEHAIL précise que 9700 étudiants étaient classés aux ECN l'année dernière. Il indique que, cette année, serait attendu environ 16% d'étudiants en moins, ce qui pourrait créer des déficits d'internes pour l'année prochaine.

- Les étudiants de M3 posent la question de savoir si un relevé détaillé des notes sera disponible. Le Conseil ne se prononce pas, aucune information n'a été diffusée sur le sujet. Monsieur DUBUS rappelle que, dans le cas où un étudiant souhaiterait se représenter avec une note supérieure à la note éliminatoire, il devra se présenter en tant qu'auditeur libre.
 - Monsieur OUATTARA intervient au sujet des ECOS en précisant que le temps entre chaque rotation est insuffisant.
 - Monsieur DUBUS précise que les enseignants PH ont été retirés du tirage au sort de Bordeaux car il n'existe pas d'accord avec le CHU pour leur participation aux ECOS nationaux et que nous disposons de suffisamment de personnel enseignant chercheur pour la première année de mise en place.
- Monsieur le Doyen rappelle qu'il est primordial que les enseignants ayant été tirés au sort passent la certification.

➤ Monsieur DUBUS informe le Conseil que la nouvelle grille SIAPS est disponible et comporte quelques améliorations.

➤ Concernant les retraites des HU, Monsieur DUBUS présente le projet de loi notamment l'article 8bis ter concernant la valorisation de la retraite des HU stagiaires et titulaires sur la partie hospitalière de leur activité. Les modalités de mise en application ne sont pas précisées. Monsieur DEHAIL indique qu'une réunion syndicale doit avoir lieu sur le sujet fin novembre, Monsieur DUBUS rajoute que des informations supplémentaires devraient être données lors des assises HU du mois de décembre.

- Article de presse – EducPros : L'Université de Bordeaux alerte sur sa situation financière et ses conséquences sur les étudiants
- Article de presse – EducPros : Précarité étudiante : les présidents d'université tirent le signal d'alarme
- Article de presse – Sud-Ouest : « Depuis le Covid, j'ai cessé d'être un jeune »

3. Questions pédagogiques

- Intervention de Madame le Professeur Claire RIGOTHIER, responsable de l'unité de séméiologie

Un rappel est fait sur l'importance des mini ECOS et sur la nécessité d'une mobilisation forte des CCA en période déjà très chargée (mois de mai). Monsieur le Doyen indique qu'un courrier sera fait à l'ensemble des HU pour prévenir que les chefs de clinique seront mobilisés sur le mois de mai.

- Proposition d'aménagement des stages pour les étudiants ajournés aux EDN 2023

Un mail d'information sera envoyé aux étudiants ajournés aux EDN 2023 afin de les avertir que le stage du mois de novembre sera à temps complet. Ils seront dispensés de stage en décembre mais devront assurer leurs gardes. Monsieur SIBON rappelle qu'ils seront dispensés de garde les 15 premiers jours du mois de janvier 2024.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Monsieur DUBUS informe le Conseil que la Nouvelle-Calédonie a fait un retour positif sur l'accueil des externes du DFASM 3 en stages sur les périodes de novembre-décembre, janvier, février et juin. La convention est en cours de finalisation : 10 postes sont proposés sur 5 terrains de stage. Le logement sera également pris en charge. Ces postes seront intégrés aux choix sur la plateforme.

4. Troisième cycle

- Demande de suppression de DU – DIU

Intitulé du diplôme	Responsable(s)
D.I.U. accompagnement soins et santé des personnes trans*	Professeur Vincent CASOLI Docteur Romain WEIGERT (co-responsable)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Questions diverses

➤ Points élus étudiants

- Des rumeurs circulent sur les réseaux sociaux au sujet des EDN qui seraient avancées au mois de septembre. Monsieur MERVILLE et Monsieur DUBUS démentent cette information.

- La fermeture de la bibliothèque à 19 heures pose des soucis aux étudiants qui souhaiteraient avoir une amplitude horaire plus large. Monsieur PELLEGRIN intervient en informant que la demande avait déjà été remontée mais n'a pas eu de suite favorable. Monsieur PELLEGRIN engage les étudiants à se manifester directement auprès de la CFVU et précise également que la bibliothèque peut être ouverte si au moins un personnel titulaire est présent.

- Les étudiants ont évoqué la question de la rémunération des gardes du samedi après-midi, les retours sont positifs et la question doit être discutée à la Commission Médicale d'Etablissement.

Madame DOUCAS précise que, jusqu'à présent, ces gardes étaient retenues comme « garde pédagogique ».

- Les étudiants posent la question de la certification de langue : les interrogations portent notamment sur la langue maternelle et sur le basque. Ils précisent que, si la certification est passée au lycée, elle est valable à vie et cela ne leur permet pas de la passer durant leurs études de médecine.

Monsieur DUBUS demande au groupe de travail de suivi et de validation des parcours d'instruire le dossier et de faire un retour sur la question au prochain Conseil.

- Monsieur MERVILLE informe le Conseil de la possibilité de valider une UE facultative sur la base de 5 gardes supplémentaires effectuées durant l'été au CHU notamment pour les étudiants qui seraient en difficulté sur les points parcours.

Il est indiqué que les étudiants de 6^{ème} année peuvent également valider des UE libres et des UER. Monsieur MERVILLE précise que cela est possible tant que les points parcours n'ont pas été transmis (jusqu'à mi-juillet). Les étudiants qui redoublent et les candidats en auditeurs libres n'auront pas la possibilité d'augmenter leurs points parcours durant cette année-là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Prochaine réunion : [Lundi 11 décembre 2023](#)

Bordeaux, le 13 novembre 2023

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine